

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-150 du 2 juillet 1979
chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Vincent GUEZODJE, Mi-
nistre de l'Enseignement du Premier
Degré pour compter du 2 juillet 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 2 juillet 1979, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, assure l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 2 juillet 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MEPD 6 autres Minis-
tères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB.